

# HABILITATION ELECTRIQUE HO-BO-HOV

ProLive Formation SARL  
Arenberg Creative Mine  
Rue Michel Rondet  
59 135 Wallers Arenberg  
03.59.05.54.34

## 2024

Durée 7 heures  
ou 1 jour

Public : Personnel appelé à réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones où existent des risques électriques.

Pré-requis :

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

Modalités d'Évaluations :

Contrôle des connaissances théoriques à l'aide d'un QCM et évaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation réelle sur site client

RCS Lille métropole  
792097 305 00025

Code APE 3559 A

Enregistré auprès du préfet du Nord sous le numéro de déclaration 31590826059, ce numéro n'a pas valeur d'agrément.

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéo projecteur, tableau de papier, livret stagiaire. Le stagiaire, écoute, observe, travaille à l'identique, participe aux exercices pratiques. Divers équipements de protection individuel et collectif.

### CONTENU DE FORMATION

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrification, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.

Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.

Décrire le principe d'une HABILITATION.

Donner la définition des symboles d'HABILITATION.

Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.

Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX.

Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)

30 min de pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION types. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir

[www.proliveformation.fr](http://www.proliveformation.fr)